
COMMUNE DE LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

EN DATE DU 24 FEVRIER 2017

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mrs CAILLEUX R., DEBRAY R., THIBAUT P., Mmes BOURCERONDE F., LENGLET N., Mrs GODEFROY J., GALHAUT J.C., Mmes DUHAUPAS-CAZIN F., LORSON-DEVAUCHELLE L., M. FLET D. M. Mmes VILLAIN M., COLLIER-PORTIER C., Mrs LANDRE S., POCHOLLE A., formant la majorité des membres en exercice. Pouvoir de Mme LONGUEMART M.P. à M. GALHAUT J.C., de M. OLEN P. à M. GODEFROY J., de Mme DEVAUCHELLE-CORROYER C. à M. THIBAUT P., de Mme TERNISIEN L. à M. DEBRAY R.

ABSENT :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DEBRAY R.

Le compte rendu de la séance du 8 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

1) Présentation de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme (statuts et règlement intérieur) :

Le Préfet de la Somme attire l'attention sur la rédaction des statuts de la CABS adoptés le 2 janvier. En ce qui concerne les compétences obligatoires, il est rappelé que l'article L 5216-5 du CGCT doit être repris mot à mot et sans adjonction.

Il y a donc lieu d'ajouter les zones d'activité portuaire ou aéroportuaire à la liste des zones d'activité.

En ce qui concerne les compétences optionnelles, il y a lieu pour la compétence voirie de se limiter à l'inscription suivante : « Création ou aménagement et entretien de voirie communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ».

En ce qui concerne les compétences facultatives, la réécriture de la compétence « Affaires scolaires » est souhaitable pour éviter des soucis d'interprétation. Le libellé proposé est le suivant :

- pour l'investissement

« Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ».

- pour le fonctionnement

« Service des écoles » qui concerne le mobilier, les fournitures, le recrutement et la gestion des personnels (de service et des ATSEM)

Il est demandé également de supprimer la référence à la participation aux frais de gestion du collège de Saint Valéry sur Somme et de placer les interventions à caractère culturel pour le collège de Longpré Les Corps Saints au domaine « action culturelle ».

Enfin, il y a lieu d'ajouter le terme « construction » à l'entretien et gestion de la caserne de gendarmerie de Saint Valéry sur Somme afin d'éviter que la construction ne soit restituée à la commune.

Il est demandé au Conseil Communautaire de rapporter la délibération n° 2017.011 du 2 janvier 2017 et d'adopter cette nouvelle version des statuts.

L'adoption de ces nouveaux statuts fera l'objet du point n°3.

Monsieur le Maire présente ensuite les délégations attribuées aux vice-présidents et aux conseillers délégués, le règlement intérieur et l'organigramme de la CABS.

2) Commissions attribuées aux 2 délégués de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme représentant Longpré Les Corps Saints. :

Nos domaines d'interventions au sein de la structure couvrent tous les aspects importants qui concernent notre commune.

Pour Robert DEBRAY :

- Solidarités.
- Vie sportive et culturelle.
- Enfance/Jeunesse. (Rapporteur pour l'ancienne CCRH)
- Développement durable (partie rivière-GEMAPI)
- Habitat-logement.
- Représentant le territoire de l'ancienne CCRH à l'AMEVA.
- Titulaire au conseil d'exploitation de l'Office du Tourisme de la CABS.
- Suppléant à la commission facultative des services publics (CCSPL)
- Suppléant à la commission d'administration des établissements scolaires.

Pour le Maire :

- Titulaire à la Commission consultative des services publics (CCSPL).
- Titulaire à la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT).
- Titulaire à la commission d'administration des établissements scolaires.
- Commissions des Maires.
- Commission Voirie.
- Commission développement durable (partie déchets).
- Commission aménagement PLUI, SCOT.
- Finances.
- Développement économique.

C'est un travail conséquent à mettre en œuvre jusque-là fin du Mandat

3) Délibération sur les statuts de la CABS :

Monsieur le Maire présente la dernière version en date du 3 février 2017, qui tient compte des observations de Monsieur le Préfet présentées précédemment.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces statuts.

4) Présentation du projet E.R.P. concernant la mairie :

Monsieur le Maire présente le projet retenu d'un montant total de 147.900,00 € H.T. soit 177.480,00 € T.T.C. auxquels s'ajouteront les frais d'architecte. Ce projet fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour un montant limité à 35.000,00 €. Une demande au titre du FSIL (Fonds de Soutien aux Investissements Locaux) sera également déposée.

Les travaux devraient commencer en septembre 2017.

5) Point sur l'installation de 2 bureaux de la CABS en mairie, pour un service de proximité pour le scolaire, le périscolaire ainsi que les vacances (CLSH). :

Suite au refus de Monsieur le Maire de la Commune d'Hallencourt de continuer à louer les anciens locaux de la CCRH pour les services scolaires, périscolaires et vacances à la CABS, nous avons dû dans l'urgence mettre deux bureaux à disposition ainsi que deux salles d'archives. Un loyer sera reversé en contrepartie : 10 € H.T./m² pour les bureaux, 5 € H.T./m² pour les archives.

6) Comptes administratifs 2016 :

Nous n'avons pas encore reçu les comptes de gestion du Trésorier. Ces comptes administratifs sont donc présentés à titre d'information et feront l'objet d'un vote lors du prochain conseil municipal.

Camping		Dépenses	Recettes	Ecart
	Fonctionnement	23 590,49 €	15 964,20 €	-7 626,29 €
	Investissement	9 209,00 €	10 348,09 €	1 139,09 €
	Excédent cumulé	32 799,49 €	26 312,29 €	-6 487,20 €

Assainissement		Dépenses	Recettes	Ecart
	Fonctionnement	133 742,18 €	17 831,97 €	-115 910,21 €
	Investissement	18 299,51 €	35 501,62 €	17 202,11 €
	Déficit cumulé	152 041,69 €	53 333,59 €	-98 708,10 €

Commune		Dépenses	Recettes	Ecart
	Fonctionnement	929 377,31 €	2 030 419,34 €	1 101 042,03 €
	Investissement	437 862,62 €	307 604,88 €	-130 257,74 €
	Excédent cumulé	1 367 239,93 €	2 338 024,22 €	970 784,29 €

7) Délibération sur l'adhésion à la CABS pour traitement des dossiers concernant le droit des sols et l'urbanisme en général. :

Suite à la création de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, le Service Commun du Droit des Sols de la CC de l'Abbevillois et celui de la CC Baie de Somme Sud ont fusionné pour donner naissance au Service Commun du Droit des Sols de la CABS (SCDS).

Ce service mutualisé assure pour le compte de l'ensemble des communes de l'agglomération l'instruction des demandes de permis, les déclarations préalables avec augmentation de surface ou autres autorisations justifiant une assistance technique.

Une convention de mise à disposition de ce service commun intégrant une proposition de répartition financière des charges afférentes au fonctionnement de ce service nous sera soumise prochainement.

Les certificats d'urbanisme de simple information (CUa) ou opérationnels (CUB), ainsi que les DP sans augmentation de surface restent de la compétence des mairies, sauf demande expresse de prise en charge par le SCDS moyennant une prestation financière qui sera définie ultérieurement.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition de ce service pour l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme.

8) Délibération sur l'exonération de la Taxe d'aménagement pour les futurs logements avec L'ODA :

Dans le cadre du projet de construction de 20 logements sur la parcelle cadastrée XE n° 58, Monsieur le Maire présente la demande de l'ODA d'exonération à la taxe d'aménagement sur la part communale. L'article L331-9 du code de l'urbanisme dispose que le conseil municipal peut décider d'exonérer, totalement ou partiellement, les constructions des offices publics d'habitation à loyer modéré.

Cette exonération pourrait pallier à certains surcoûts et l'équilibre de l'opération serait amélioré, tout comme les futurs loyers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'exonération totale de la taxe d'aménagement des futurs locaux susmentionnés.

9) Présentation du projet pour améliorer la visibilité du centre bourg et des informations municipales et associatives :

En juin 2014, le Gouvernement lançait un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) en direction des zones

rurales et périurbaines sur le thème de la « revitalisation des centres-bourgs ». Souhaitant prolonger les réflexions sur ce thème et encourager les initiatives locales en la matière, la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et le Conseil départemental de la Somme, en partenariat avec le Conseil d'urbanisme, d'architecture et de l'environnement (CALIE), ont mis en place les Ateliers « Centralités rurales en Somme ». Organisés en différents lieux du territoire Samarien, à raison de deux à trois par an, ils ont vocation à permettre aux représentants élus et techniques des principaux bourgs d'échanger et de débattre des problèmes auxquels sont confrontés les centres-bourgs, mais aussi et surtout d'identifier les pistes d'actions possibles (et appropriées au contexte local !) pour leur redynamisation.

L'espace rural de la Somme est animé par une cinquantaine de petites villes et bourgs. Ils jouent un rôle moteur dans leur bassin de vie respectif. Toutefois, beaucoup de ces localités font face, depuis plusieurs décennies, à un déficit d'attractivité avec tous ses corollaires : vieillissement et baisse de population, difficulté à accueillir de jeunes ménages, tissu commercial qui s'étiole, concentration de populations en difficulté, habitat dégradé, vacance de logements importante. Cette perte d'attractivité est particulièrement visible dans le centre de ces bourgs. Certains gagnent des habitants, mais doivent s'adapter aux besoins de populations nouvelles dans un contexte économique de plus en plus contraint. Les Ateliers « Centralités rurales en Somme » ont pour objectif d'explorer, progressivement, les composantes potentielles de la revitalisation des centres-bourgs

Le 18 octobre 2016, une mise en situation a eu lieu à Longpré Les-Corps-Saints.

Le patrimoine bâti en friche dans le centre-bourg

Reconstruite à plus de 80 %, Longpré est moins confrontée à la présence de friches dans le centre-bourg que d'autres communes. Si nombre de commerces ont disparu, elle en porte également moins les stigmates : les transformations des rez-de-chaussée commerciaux ont été plus aisées. Un projet est toutefois en cours autour de l'église avec pour objectif de résorber l'une des rares friches.

Disposer d'un projet d'ensemble permet d'anticiper certaines évolutions et de se doter des outils et moyens de dialoguer avec les acteurs concernés, et d'agir.

L'accessibilité aux commerces

Un centre-bourg, ce doit être un lieu de vie, d'échanges et de convivialité. Son aménagement et les pratiques qu'il permet ou incite doivent servir cet objectif. Parmi les enjeux l'équilibre des modes de déplacement. En circulation ou en stationnement, la voiture y est le plus souvent omniprésente. À l'inverse, la pratique de la marche à pied et du vélo peu usitée.

Si les aménagements urbains peuvent favoriser leur développement, rendant ces pratiques plus agréables, sensibiliser les habitants et usagers peut apporter sa pierre à l'édifice.

Intensités et interactions des usages

Longpré a la chance de profiter d'un vaste espace dédié aux sports et loisirs en plein cœur du centre-bourg. Pratiqué par les habitants de la commune et des communes alentours, il contribue grandement à l'animation du bourg, au quotidien comme à l'occasion de manifestations festives organisées par la commune ou les associations. C'est un espace dont la commune a su exploiter le potentiel.

La signalétique

Situé à l'écart des axes de circulation principaux, le centre-bourg de Longpré, ses commerces, équipements et services ne sont que peu signalés quand, à l'inverse, d'autres communes pâtissent de la surabondance et de la disparité des éléments de signalétique.

Au-delà de sa vocation informative, une bonne signalétique est un vecteur de l'identité communale voire intercommunale. Sa conception doit faire l'objet d'une réflexion d'ensemble et peut associer les acteurs concernés (commerçants notamment).

Complémentarité commerces/services/équipements

La physionomie héritée de la Reconstruction confère à Longpré une ambiance de petite ville plus que de bourg rural. Elle a aussi favorisé la concentration des équipements, services et commerces autour de l'hôtel de ville, laquelle offre une lisibilité aisée du centre. C'est également un atout pour que de véritables synergies s'installent entre les activités et services existants. Mais ce n'est pas la seule condition : encore faut-il par exemple considérer leur fonctionnement (ex. des horaires d'ouverture de La Poste qui ne coïncident pas avec les horaires des écoles).

Retrouvez l'intégralité des travaux des Ateliers sur www.somme.gouv.fr

Informations municipales et associatives : Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un panneau graphique d'information double faces afin d'informer plus efficacement la population et les gens de passage sur les différentes manifestations associatives et municipales.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette acquisition dont le coût devrait se situer entre 15.000 et 20.000 euros.

10) Informations et délibération suite à notre rencontre en mairie avec les responsables de la Poste

Monsieur le Maire indique avoir rencontré deux responsables de la Poste le jeudi 1er février 2017 en Mairie, en présence des 3 adjoints.

Les représentants de la Poste, le directeur du pôle collectivités locales et la responsable du groupement des bureaux de poste des régions de Poix et Hallencourt, nous ont détaillé quelques données sur les activités et soucis de la Poste avant de nous fournir l'information essentielle de leur visite, la réduction des heures d'ouverture du guichet à Longpré Les Corps Saints. C'était ce jour la seule information à fournir, la même qu'en juin 2016, où le conseil municipal avait refusé, à l'unanimité, la proposition d'ouverture de 18 heures/semaine, du lundi au samedi matin de 9h à 12h.

Monsieur le Maire retrace dans un document les arguments avancés par La Poste pour justifier cette réduction d'horaires, et les contre arguments présentés ce jour et depuis de nombreuses années par la Commune, puisqu'il s'agit de la 5^{ème} visite des représentants de La Poste depuis 2008 ! Il demande donc au Conseil Municipal de se prononcer à nouveau sur le sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Rappelle et renouvelle sa décision prise par délibération en date du 23 juin 2016 : « Se prononce contre les propositions de La Poste à ce jour et demande à maintenir l'activité du bureau dans les conditions actuelles, tout en continuant de travailler sur des perspectives de développement futur dans la nouvelle communauté d'agglomérations. »

Dit que la présente délibération et son annexe seront transmis à Monsieur le Député afin de tout mettre en œuvre pour maintenir l'activité du bureau de Poste dans son état actuel.

11) Planning des permanences pour les élections présidentielles :

Le Conseil Municipal fixe le planning des permanences au bureau électoral pour les élections présidentielles qui se dérouleront les dimanches 23 avril et 7 mai 2017.

12) Informations diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises au titre du droit de préemption urbain (DIA).

Fait à Longpré Les-Corps-Saints, le 7 mars 2017



LE MAIRE

René CAILLEUX

Le secrétaire

DEBRAY Robert

COMMUNE DE LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

EN DATE DU 14 AVRIL 2017

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mrs CAILLEUX R., DEBRAY R., THIBAUT P., Mmes BOURCERONDE F., LENGLET N., Mrs GODEFROY J., GALHAUT J.C., Mmes DUHAUPAS-CAZIN F., LORSON-DEVAUCHELLE L., M. Mmes VILLAIN M., M. LANDRE S., Mme LONGUEMART M.P. formant la majorité des membres en exercice. Pouvoir de M. POCHOLLE A. à Mme BOURCERONDE F., de Mme COLLIER-PORTIER C. à M. DEBRAY R., de M. OLEN P. à M. GODEFROY J., de M. FLET D. à M. LANDRE S., de Mme DEVAUCHELLE-CORROYER C. à M. THIBAUT P., de Mme TERNISIEN L. à M. CAILLEUX R.

ABSENT :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. THIBAUT P.

Le compte rendu de la séance du 24 février 2017 est adopté à l'unanimité.

Présentation et vote du compte administratif 2016 :

Monsieur René CAILLEUX., Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Présentation du compte administratif du budget de l'assainissement 2016 :

Conforme au plan comptable révisé de 1982, il présente une image fidèle et sincère du service. Ce compte administratif est le reflet exact de l'exécution du budget au titre de l'année 2016, dont voici la balance générale :

	Résultat 2015		Réalizations 2016		Résultat 2016	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exploitation	68 655,11 €		65 087,07 €	17 831,97 €	115 910,21 €	
Investissement	6 670,54 €		11 628,97 €	35 501,62 €		17 202,11 €
Total	75 325,65 €	0,00 €	76 716,04 €	53 333,59 €	-98 708,10 €	

Présentation du compte administratif du budget du camping 2016 :

Conforme au plan comptable M4, il présente une image fidèle et sincère du service. Ce compte administratif est le reflet exact de l'exécution du budget au titre de l'année 2016, dont la balance générale est :

	Résultat 2015		Réalizations 2016		Résultat 2016	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exploitation	1 900,70 €		21 689,79 €	15 964,20 €	7 626,29 €	
Investissement		5 174,05 €	9 209,00 €	5 174,04 €		1 139,09 €
Total	1 900,70 €	5 174,05 €	30 898,79 €	21 138,24 €	-6 487,20 €	

Présentation du Compte Administratif Communal 2016 :

Aux termes de l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire.

Aperçu du résultat d'exécution :

	Résultat 2015		Réalizations 2016		Affectation à l'invest.		Résultat 2016	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exploitation		962 257,97 €	929 377,31 €	1 245 889,09 €	177 727,72 €			1 101 042,03 €
Investissement	88 433,72 €		349 428,90 €	129 877,16 €		177 727,72 €	130 257,74 €	
Total	88 433,72 €	962 257,97 €	1 278 806,21 €	1 375 766,25 €				970 784,29 €

Après avoir donné le développement et explications nécessaires pour éclairer l'assemblée sur ces trois comptes administratifs, Monsieur le Maire s'est retiré. En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif. M. DEBRAY Robert, élu président de séance, rapporte les comptes administratifs de l'exercice 2016, dressés par M. CAILLEUX René, maire.

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant a exprimé son opinion positive par le vote à l'unanimité des comptes administratifs 2016 et félicite Monsieur le Maire pour sa gestion des deniers publics de la commune.

Présentation et vote du budget primitif 2017 :

Budget principal :

Monsieur le Maire expose les conditions de préparation du budget primitif, et le soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 779 394,00 €	729 353,00 €
Recettes	2 052 990,00 €	729 353,00 €

Pour le fonctionnement, les propositions tiennent compte de l'objectif essentiel de maîtriser les dépenses partout où cela est possible. Monsieur le Maire présente et propose au Conseil Municipal, les données qui permettront de voter le budget en excédent.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition identiques à 2016 pour les taxes foncières bâti et non bâti, taux qui n'ont pas changé depuis le début du mandat précédent en 2008. En ce qui concerne la taxe d'habitation, le taux passe de 18,79 % à 10,50, la différence étant désormais perçue et entièrement compensée par la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme. La CFE est maintenant perçue et compensée intégralement par la CABS.

Le Conseil Municipal, considérant les sections de fonctionnement, d'investissement, les opérations financières, les programmes, la récapitulation des emprunts, les propositions en matière de taux, vote le présent budget à l'unanimité des membres présents et représentés, au niveau du chapitre pour la section d'investissement et pour la section de fonctionnement.

Budget annexe de l'assainissement :

Équilibré en recettes et en dépenses, le budget primitif 2017 se présente de la manière suivante :

	Exploitation	Investissement
Dépenses	177 629,00 €	48 758,00 €
Recettes	177 629,00 €	48 758,00 €

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2016 il n'y a eu qu'une seule facturation pour l'eau et l'assainissement et qu'en conséquence les recettes correspondantes n'ont pu être encaissées. Une partie du déficit d'exploitation sera comblé par une subvention exceptionnelle du budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Adopte à l'unanimité le budget primitif annexe de l'assainissement pour 2017.

Subventions aux associations :

Pour les subventions communales aux associations monsieur le Maire fait les propositions suivantes :

<u>Associations</u>	<u>Subventions 2017</u>
Au fil de soie	150,00€
Syndicat d'initiative	1 500,00€
Club Sportif Adulte	305,00€
Amicale Franco-Anglaise	750,00€
Association Yves Lefebvre	100,00€
Club de pétanque	500,00€
A2LC	1 220,00€
ASAEL	1 000,00€
Ecole maternelle (23 € / élève)	1 449,00€
Ecole primaire (23 € / élève)	2 944,00€
Collège (Noël et voyage)	1 200,00€
GAVAP (Tous les 2 ans.)	
Longpré animations	2 000,00€
Divers	6 882,00 €
TOTAL	20 000,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Attribue les subventions proposées pour l'exercice 2017.

Transferts de baux de huttes :

Monsieur PRUD'HOMME Dominique demande que le bail de chasse qui lui est attribué (bail D7, lot 6), soit transféré à compter de la saison 2017 qui démarre le 1^{er} avril.

De même, Monsieur RUET Steven demande que le bail de chasse qui lui est attribué (bail D7, lot 2), soit transféré à compter de la saison 2017 qui démarre le 1^{er} avril.

Dans les deux cas un repreneur s'est manifesté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Accepte ces opérations et dit que :

- Le bail de hutte D7 lot 6 est transféré, à compter du 1^{er} avril 2017, solidairement à messieurs BOUVIER Bertrand, demeurant 18, cité Saint à Longpré L.C.S. et RESVE Thomas, demeurant 3, rue Saint Martin à Longpré L.C.S.
- Le bail de hutte D7 lot 2 est transféré, à compter du 1^{er} avril 2017 à monsieur Thierry CARTON, demeurant Parc du Bel Air, marais à Roselle 1 – D4, à Longpré L.C.S.

Adoption des statuts de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme :

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme adoptés par le Conseil Communautaire du 9 mars 2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte les statuts de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme.

Permanences pour les élections présidentielles et législatives :

Le Conseil Municipal fixe le planning des permanences au bureau électoral pour les élections présidentielles qui se dérouleront les dimanches 23 avril et 7 mai 2017, et les élections législatives qui se dérouleront les dimanches 11 et 18 juin 2017.

Informations diverses :

- Suite à l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires, il sera fait l'acquisition du matériel nécessaire à pouvoir effectuer le désherbage de la voirie communale de façon mécanisée, pour un coût total de 26.700 euros H.T.
- Un panneau électronique d'information municipale sera mis en place dans le carrefour entre l'église et la mairie. Ce panneau permettra d'informer sur les manifestations municipales et associatives.
- Participation citoyenne : la liste des personnes désignées a été transmise auprès du commandement de la Gendarmerie.
- Instruction des autorisations d'urbanisme : cette compétence est maintenant exercée par les services de la CABS. Le coût moyen annuel est estimé dans une fourchette allant de 3.300 euros à 4.900 euros annuels. Monsieur le Maire signera la convention correspondante.
- DIA : cette compétence est elle aussi désormais exercée par la CABS, en concertation avec la Commune. Monsieur le Maire présente néanmoins les dossiers concernés.

Fait à Longpré Les-Corps-Saints, le 9 mai 2017



Le secrétaire

THIBAUT Patrick

COMMUNE DE LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

EN DATE DU 28 JUIN 2017

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mrs CAILLEUX R., DEBRAY R., THIBAUT P., Mmes BOURCERONDE F., LENGLET N., Mrs GODEFROY J., GALHAUT J.C., Mme DUHAUPAS-CAZIN F., Mrs LANDRE S., POCHOLLE A., Mmes DEVAUCHELLE-CORROYER C., TERNISIEN L, formant la majorité des membres en exercice. Pouvoir de Mme LONGUEMART M.P. à M. GALHAUT J.C., de M. OLEN P. à M. GODEFROY J., de LORSON-DEVAUCHELLE L. à M. DEBRAY R., de M. FLET D. à M. LANDRE S., de Mme VILLAIN M. à Mme BOURCERONDE F., de Mme COLLIER-PORTIER C. à M. CAILLEUX R.,

ABSENT :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LENGLET N.

Le compte rendu de la séance du 14 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

1) Contrat d'entretien des avaloirs et bouches d'égout avec Véolia :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec l'entreprise VEOLIA pour l'entretien et le curage du réseau d'eaux usées par camion hydrocureur sur 3 journées par an, ce qui permettra de réduire le nombre d'interventions du personnel sur ledit réseau. Le coût de ces prestations s'élève à 3.165,00 €/an.

2) Désignation des jurés d'assises 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE les jurés, conformément à la loi n° 78-788 du 28 Juillet 1978, par tirage au sort et publiquement, sur la liste électorale de la commune.

SIGNALE, en outre, que le nombre des noms à tirer au sort étant égal au triple de celui fixé par arrêté préfectoral du 14 avril 2017 qui a prévu pour la commune un juré, il y a lieu d'effectuer trois tirages.

Après avoir accompli trois fois l'opération susmentionnée, l'établissement de la liste préparatoire se présente comme suit :

- Monsieur CENSIER Éric, né à LONGPRE LES-CORPS-SAINTS (80) le 24 novembre 1960, domicilié 44, Grande rue, 80510 Longpré Les-Corps-Saints.
- Madame JARRIGE épouse QUINTIN Nicole, née à CAMBRONNE-LES-RIBECOURT (60) le 2 octobre 1955, domiciliée 6, rue de la République, 80510 Longpré Les-Corps-Saints.
- Madame PETIT épouse FAUQUEMBERGUE Lucette, née à LONGPRE LES-CORPS-SAINTS (80) le 26 décembre 1950, domiciliée 1, rue des Fusillés, 80510 Longpré Les-Corps-Saints.

3) Retrait de la délibération concernant les travaux de voirie :

Le Conseil Municipal retire sa délibération en date du 14 avril 2017 relative à la compétence voirie exercée par la Communauté d'Agglomération Baie de Somme ce dont il résulte qu'il lui appartient d'en assurer le financement.

4) Revêtement de la rue du marais en enduit fibré (2ème passage) :

Les travaux de surfacage de la rue des marais, approuvés par le Comité de la CCRH, s'élèvent à 17.941,90 € et seront intégralement financés par la CABS.

Par ailleurs, la réfection complète de la rue du Gué (chaussée et trottoirs) commencera prochainement pour un coût total de 46.488,58 € TTC. La Commune financera à hauteur de 26.552,38 € le reste étant financé par la CABS.

Enfin, les cours des écoles primaire et maternelle seront entièrement reprises (enrobé) pour un montant TTC de 33.789,85 € à la charge de la Commune.

5) Cyber LCS avec la CABS, et ouverture au public :

Le Cyber-centre est de nouveau ouvert. Son animateur, Mathieu BOUVIER, vous attend du lundi au vendredi de 16h30 à 18h30 et le mercredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30.

Cet animateur, employé par la CABS, pourra également vous apporter une aide dans vos démarches administratives numériques.

Monsieur le Maire en profite pour confirmer qu'il n'y aura pas la possibilité d'avoir une Maison de service public à Longpré Les-Corps-Saints, la commune étant située à moins de vingt minute d'un autre lieu d'implantation (Hallencourt).

6) Programme logements rue Romain :

Monsieur le Maire commente la projection de l'implantation des logements dans le site : l'aspect extérieur, l'aménagement de la voirie, des stationnements, des réseaux, etc.

7) DETR et FSIL du projet PMR Mairie :

L'arrêté de subvention au titre du FSIL nous est parvenu, le montant financé s'élève à 40.275 €.

En ce qui concerne la DETR, nous n'avons pas encore de réponse. Monsieur le Maire rappelle que les travaux sont conditionnés par l'obtention de cette subvention qui serait de 35.000 €.

En cas de réponse positive, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement de maîtrise d'œuvre avec M. ZISSELER, architecte.

8) Limiteur de bruit à la salle des fêtes :

Ce nouveau limiteur d'un montant de 3.259,40 € est destiné à renforcer la lutte contre les nuisances sonores que pourraient engendrer les occupants de la salle des fêtes. Il est muni d'un afficheur permettant de vérifier le niveau sonore et ainsi éviter toute contestation.

9) CABS : adhésion de nouvelles communes :

Le Conseil Communautaire de la CBAS, réuni le 9 mars 2017, a émis un avis favorable à l'adhésion des communes de Long Le Catelet, Pont-Rémy et Saint-Riquier.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'adhésion de ces Communes.

10) CABS : retrait de la commune d'Allery :

Le Conseil Communautaire de la CBAS, réuni le 6 avril 2017, a émis un avis favorable au retrait de la Commune d'Allery.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au retrait de cette Commune.

11) Manifestations communales : régie d'avances :

Monsieur le Maire propose un montant global de 2.500 € par l'intermédiaire de la régie d'avance de fêtes, pour les manifestations suivantes :

- Jeux du 14 juillet : 600 €
- Maisons fleuries : 60 €
- Illuminations 2016 : 740 €
- Bac 2017 : 600 €
- Récompenses sportifs 2017 : 300 €
- Animations Noël 2017 : 200 €

12) Compteurs communicants GrDF :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'hébergement pour l'installation d'une antenne relative aux compteurs communicants GrDF sur le bâtiment de la Poste appartenant à la Commune. La Commune percevra un loyer de 50 € par an.

13) Contrat de maintenance des aires de jeux :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'entretien et de maintenance des aires de jeux, sur la base de deux visites annuelles.
Le coût de ces prestations s'élève à 1.152 € TTC par an.

14) Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Le Conseil Municipal donne son accord pour le principe de répartition « dérogatoire libre » du FPIC avec un versement pour son montant intégral à la CABS, soit 1.6000.483,00 €.

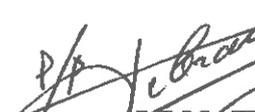
15) Loyers des logements communaux :

Monsieur le Maire informe sur le montant de l'ensemble des loyers impayés qui s'élève à 15.316 €. Tous les moyens seront mis en œuvre afin de régulariser la situation.

16) Informations diverses :

- Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition d'un terrain contigu à la station d'épuration, appartenant à Mademoiselle Annie PIANITA, d'une surface de 600 m² au prix de 1.800 euros plus les frais d'arpentage.
- Un projet de règlement pour l'utilisation du panneau d'information électronique sera soumis à l'examen des Conseillers municipaux.
- Madame SCHMIDT, directrice de l'école maternelle, invite l'ensemble du Conseil Municipal à son pot de départ en retraite le mardi 4 juillet à 17h30 au stade.

Fait à Longpré Les-Corps-Saints, le 4 juillet 2017


LE MAIRE



René CAILLEUX


La secrétaire

LENGLET Nicole

COMMUNE DE LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

EN DATE DU 20 OCTOBRE 2017

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mrs CAILLEUX R., DEBRAY R., THIBAUT P., Mmes BOURCERONDE F., LENGLET N., Mrs GODEFROY J., GALHAUT J.C., Mme DUHAUPAS-CAZIN F., LORSON-DEVAUCHELLE L., VILLAIN M., COLLIER-PORTIER C., Mrs LANDRE S., POCHOLLE A., Mmes DEVAUCHELLE-CORROYER C., TERNISIEN L, formant la majorité des membres en exercice. Pouvoir de Mme LONGUEMART M.P. à M. GALHAUT J.C., de M. OLEN P. à GODEFROY J.

ABSENTS : M. FLET D.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DEVAUCHELLE-CORROYER C.

Le compte rendu de la séance du 28 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

1) Informations diverses :

Classement sonore des infrastructures ferroviaires et routières :

Les nouvelles dispositions prévues par l'arrêté du 23 juillet 2013 relatif aux modalités du classement des infrastructures des transports terrestres et de l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ont nécessité la mise à jour du classement sonore des voies (hors infrastructures ferroviaires) du département. Elle a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 10 novembre 2016.

SNCF réseau a révisé en juillet 2017 le classement sonore de ses voies. Les conclusions de cette révision sont consultables dans le rapport en mairie.

Affectations des enseignants aux écoles :

Monsieur le Maire présente les différents arrêtés d'affectations pour la dernière rentrée scolaire aux écoles maternelle et primaire.

Bilan des travaux de voirie 2017 avec La CABS :

- Les travaux du Gymnase sont terminés, ils ont déterminé de notre part, certains travaux pour préparer le futur parking devant le Gymnase, ainsi que la voie d'accès à l'arrière de la salle polyvalente en bitume et la mise en place d'une barrière.
- De nombreuses réparations sont effectuées sur l'ensemble de la commune, sur trottoirs ou voirie, à la suite d'interventions diverses du service technique et du SIAEP.
- La rue du Gué est complètement refaite, ce qui permet un bon complément à la suite de la rue des marais (Collège des Cygnes) qui elle aussi a bénéficié d'une nouvelle bande de roulement (colifibre).
- La cavée et carrière du Quesnoy, seront aussi en travaux pour réduire les effets des fortes pluies, qui dégradent régulièrement les bordures de voirie en créant des ornières qui peuvent être dangereuses et gênantes pour les riverains.
- Pour rester dans le bitume, la cour des écoles primaires a connu de gros travaux, avec dans un premier temps, les services techniques qui ont œuvré, pour agrandir la superficie de la cour avant la mise en œuvre en bitume.
- Les écoles maternelles ont également bénéficié de la remise en bitume de leur cour.

Pour 2018, la construction des 20 logements avec l'ODA, va nécessiter de lourds travaux de voirie dans la totalité de la rue Romain, avec l'assainissement, l'eau potable, stationnements pour riverains, éclairage public, parking d'une trentaine de places avec voie d'accès pour le parking. Cela représentera un budget conséquent pour 2018. Pour donner suite aux différentes positions émises par les offices d'HLM ces derniers jours, Monsieur le Maire a contacté l'ODA qui a confirmé, que notre projet est maintenu comme convenu au préalable.

Le Président de l'AS LONG football, remercie la commune du prêt du terrain rue Romain pour la saison 2016/2017

Enquête sur les rythmes scolaires pour l'année 2018/2019 :

Conformément à l'engagement pris par les élus lors du conseil communautaire du 29 juin dernier relatif à l'organisation des rythmes scolaires, une large consultation auprès des parents des élèves va être lancée afin de connaître leur position : rester sur la semaine des 4 jours % ou revenir à la semaine de 4 jours.

CABS : commission développement durable sur les déchets

A compter du 1^{er} janvier 2018, la CABS assurera le service de ramassage des ordures ménagères et tri sélectif qui aura lieu une fois par semaine (y compris pour le tri sélectif).

Le coût sera répercuté grâce à la TEOM (Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères)

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères figure sur l'avis de taxe foncière que reçoivent chaque année les propriétaires de biens immobiliers bâtis. Elle est calculée sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est-à-dire sur la moitié de la valeur locative cadastrale.

Pour les membres du CCAS désigné au sein du conseil municipal, une demande est formulée par un propriétaire de terres louées au CCAS qui arrête son exploitation, qui souhaite que l'on transfère le bail au nouveau locataire. Il n'est pas fait d'opposition à cette demande.

CABS : notification de la compensation 2017

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges réunie le 11 septembre dernier a entériné le montant des compensations au titre de l'année 2017.

Le montant de la compensation à verser par la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme à notre commune au titre de l'année 2017 s'élève à la somme de 21 512,00 €.

Nature de la dépense	Total
Compensation CFE U 2017	-177 321€
SDIS (service incendie)	40 309€
Jeunesse (centre aéré)	15 500€
Voirie	100 000€
La CABS va reverser	-21 512€

Conformité du système d'assainissement :

Afin de pouvoir conserver la conformité du système d'assainissement délivrée par les services de l'Etat, la commune s'est engagée à démarrer une étude en 2018 afin de supprimer au maximum les portions de réseau unitaire responsables des débordements à la station lors de fortes pluies.

Frais de déplacement des élus :

Depuis le début 2017, les élus communaux en fonction de leurs responsabilités et délégations, sont appelés à participer aux nombreuses réunions qui touchent notre collectivité dans tous les domaines. Cela engendre des frais importants qui seront pris en charge par la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2017, en joignant les justificatifs indiquant le lieu, la date, la structure, la nature de la réunion et le kilométrage. Cela est applicable pour l'ensemble des élus.

Logement communal au N° 5 rue du Moulin :

Ce logement étant libre est libre, nous devons le remettre en état, avant la location à Mathieu BOUVIER.

Montant du loyer : 364,58 € + charges.

L'utilisation du matériel pour désherbage mécanique donne de bons résultats, ce qui permettra d'améliorer l'entretien des Trottoirs et des caniveaux.

La mise en place du parking à la gare sur le terrain RFF et communal, va commencer prochainement.

Pour faire face au bruit généré par la salle des fêtes au cours de différentes manifestations et répondre aux interrogations des riverains, nous allons missionner un architecte pour une gestion globale du problème.

Monsieur le Maire attire l'attention des élus sur l'ensemble des travaux réalisés par le personnel technique sous la houlette de Robert, ce qui a permis de réaliser des économies importantes à notre collectivité, en plus de l'entretien continu des espaces vert, marais et plaine. Tout ceci avec un personnel minimum, par rapport à ce que l'on voit ailleurs.

2) Convention de mise en place d'un service commun du droit des sols :

Il a été décidé au sein de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme la création d'un Service Commun du Droit des Sols (SCDS) dont la mission première est l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes membres de l'intercommunalité.

En application de l'article L422-3 du code de l'urbanisme, autorisant une commune à charger un EPCI d'instruire les actes d'urbanisme relevant de ses compétences, le maire de la commune peut disposer du « service commun » de la CABS pour l'étude technique des demandes de permis, des déclarations préalables complexes ou autres autorisations qui lui paraissent justifier l'assistance technique de ce service.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

3) Travaux chaufferies :

L'état de nos chaufferies est très dégradé, nous avons chaque année des frais de réparation assez conséquents, sans compter que ces chaudières ne sont pas du tout performantes au niveau énergétique avec des pannes de plus en plus nombreuses, et des pièces de rechange qui n'existent plus.

Il nous faut dès maintenant nous positionner, sur le choix de l'énergie, et ensuite établir une planification des actions à mener à partir de 2018. L'urgence se situe aux niveaux des chaufferies du groupe scolaire qui ont connu des pannes importantes ces derniers temps.

Nous avons demandé des devis, et prendrons notre décision lors d'un prochain conseil municipal qui aura lieu le jeudi 14 décembre 2017. Néanmoins il nous faut en 2018, prévoir la mise en place des bornes par GrDF, sachant qu'il faut plus de 2 mois pour l'implantation de ces bornes.

4) Subvention Papillons blancs :

La commune a versé 500 € en 2016 à cette association. Monsieur le Maire souhaite que le Conseil se positionne sur le maintien ou non des subventions aux associations extérieures, afin de pouvoir répondre à une demande de subvention à caractère exceptionnel dans notre commune, sachant que l'ensemble de nos dotations de l'Etat et des subventions continuera à diminuer. On constate d'ailleurs, que dans de nombreuses collectivités, les subventions attribuées baissent ou sont parfois supprimées.

Le Conseil Municipal décide de ne plus subventionner les associations extérieures à la Commune.

5) Subvention école de pêche :

Comme en 2016, le Conseil Municipal alloue pour le fonctionnement de l'école de pêche, qui concerne les jeunes, la somme de 350 € pour l'année 2017.

Pendant, l'éventualité d'une aide d'un emploi aidé pour le marais n'est plus à l'ordre du jour, à la suite des directives de l'Etat, sachant que le problème va se présenter également pour la commune. Le marais continuera à être entretenu par le personnel technique, comme auparavant.

6) Appel à projet "Revitalisation des centres bourgs" :

Monsieur le Maire rappelle qu'afin d'accompagner les collectivités dans la revitalisation de ces bourgs-centres, l'Etat et le Conseil départemental de la Somme, organisent des « ateliers des centralités rurales en Somme », en collaboration avec le Conseil en architecture, urbanisme et environnement.

En complément, un appel à projet d'ingénierie et d'expertise est aujourd'hui lancé afin de faire émerger de nouveaux projets de territoire. Cet appel à projet permettra d'accompagner quatre nouveaux lauréats (deux en 2017 ; deux en 2018) dans la réalisation d'un diagnostic pré-opérationnel.

Il sera financé :

- A l'aide du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire, pour un montant réservé de 50 000 € en 2017
- Par le Conseil Départemental à hauteur de 50 000 € en 2018
- Par les fonds propres des collectivités à hauteur de 30 % minimum du montant de l'opération
- Cette étude se déroulera en deux phases :
- L'élaboration d'un diagnostic partagé et global visant à identifier et prioriser les enjeux en faveur de la revitalisation des centres-bourgs,
- L'élaboration d'une feuille de route, visant à faire émerger les stratégies de développement local pour redynamiser le bourg. Les ressorts et leviers à mobiliser seront identifiés ainsi que les opérations à programmer.

Ce travail de diagnostic et de construction de projets à vocation à associer l'ensemble des acteurs concernés (habitants, commerçants, etc.).

La maîtrise d'ouvrage de l'étude sera assurée par les collectivités concernées. Il est ainsi attendu des candidatures portées par le binôme commune/communauté de communes, ce qui garantira une cohérence des diagnostics et des plans d'actions à l'échelle de l'intercommunalité.

L'Etat et le Conseil départemental interviendront de façon partenariale dans le financement, la sélection des collectivités candidates, le choix du bureau d'études, le pilotage de l'étude et sa validation. Les engagements du maître d'ouvrage seront formalisés dans la convention de financement, y compris les fonds propres qui devront représenter à minima 30 % de l'opération.

Monsieur le Maire présente le dossier de candidature établi pour la Commune ainsi que le montant de la mobilisation financière de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à présenter la candidature de la Commune pour cet appel à projet d'ingénierie et d'expertise et valide la mobilisation financière de la commune qui y est engagée.

7) Mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) :

Le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux obéit au principe de parité entre la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale. Dès lors que les corps équivalents de la fonction publique de l'Etat bénéficient du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) institué par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 pour les fonctionnaires de l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent mettre en œuvre le RIFSEEP pour leurs cadres d'emplois homologues.

Le RIFSEEP se compose de deux parties :

- IFSE (Indemnité de Fonctions, de sujétions et d'expertise): transposition du régime indemnitaire déjà existant.
 - CIA (Complément Indemnitaire Annuel lié à l'engagement professionnel): à créer par délibération.
- **Plafond maxima annuel fixé par le Conseil Municipal : 1.000 euros**
- Le Maire fixe un pourcentage annuellement pour chaque agent à la suite de l'entretien professionnel.

8) Création d'un poste d'Agent de Maîtrise :

Dans le cadre de l'évolution de carrière des agents techniques, M. Stéphane OLEN a réussi son examen professionnel d'agent de Maîtrise, et peut de ce fait, au titre de la promotion interne, postuler au grade d'agent de maîtrise au service technique de la commune. Il est rappelé que M. Stéphane OLEN est détaché en partie au SIAEP de Longpré pour la gestion de la station de pompage et les réseaux d'eau, ce qui nécessite un savoir-faire et des prises de responsabilité importantes.

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'agent de maîtrise au sein du service technique qui supprimera bien sur le poste occupé par Stéphane OLEN en ce moment.

9) Travaux d'accessibilité à la mairie - Contrat de maîtrise d'œuvre :

Nous n'avons pas encore reçu de réponse concernant la demande de subvention au titre de la DETR pour un montant de 35.000 €. Afin de ne pas risquer de perdre la subvention obtenue au titre du FSIL d'un montant de 40.275 €, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'architecte.

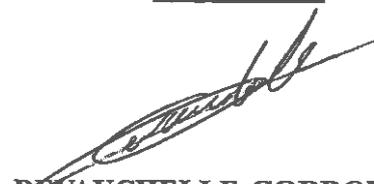
Fait à Longpré Les-Corps-Saints, le 30 octobre 2017

LE MAIRE



René CAILLEUX

La secrétaire



DEVAUELLE-CORROYER C.

COMMUNE DE LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

EN DATE DU 14 DECEMBRE 2017

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mrs CAILLEUX R., DEBRAY R., THIBAUT P., Mmes BOURCERONDE F., LENGLET N., Mrs GODEFROY J., GALHAUT J.C., Mmes LORSON-DEVAUCHELLE L., VILLAIN M., COLLIER-PORTIER C., Mrs LANDRE S., POCHOLLE A., Mmes DEVAUCHELLE-CORROYER C., TERNISIEN L, formant la majorité des membres en exercice. Pouvoir de Mme DUHAUPAS-CAZIN F. à Mme BOURCERONDE F., de M. OLEN P. à GODEFROY J., de M. FLET D. à M. DEBRAY R.

ABSENTE : Mme LONGUEMART M.P.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme COLLIER-PORTIER C.

Le compte rendu de la séance du 20 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

1) Informations diverses :

Rappel des manifestations pour la fin de l'année :

- Vendredi 15/12/2017 : Remise des colis des employés communaux, salle du Conseil à 15h30.
- Samedi 16/12/2017 : Spectacle de Noël offert par la municipalité à la salle des fêtes à 15h00, suivi d'une distribution de cadeaux et d'un goûter.
- Vendredi 22/12/2017 : Mise en sachets des goûters pour les enfants des écoles à la mairie à 9h00.

Simulation non officielle des taxes d'Habitation à l'horizon 2020 (simulateur par commune) :

Commune : LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS (80510) SOMME

Foyers fiscaux dans la commune : 684

Foyers ne payant pas la TH ou étant exonérés en 2017 : 147

Nouveaux foyers exonérés de TH en 2020 : 473

Montant du dégrèvement en 2020 (€) : 228398

% des foyers exonérés actuellement : 21.49

% des foyers exonérés en 2020 : 90.64

Parcours de randonnée proposés par le Conseil Général :

Monsieur le Maire présente le projet de réseau boucles de randonnées Long/Longpré/Fontaine établi par le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal propose des noms pour les parcours tracés sur la Commune :

Parcours bleu : « Circuit des prés à Pion »

Parcours vert : « Circuit de la héronnière »

M. DEBRAY indique que le parcours bleu qui longe l'étang des prés à Pion ne convient pas au Président de l'association de pêche car il risque de gêner l'activité de l'école de pêche. Il est décidé d'élargir la bande de passage de 6 mètres (10 mètres au total) afin que chacun puisse pratiquer son activité en toute quiétude.

2) Travaux 2017 :

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise KLEBER pour des travaux de nettoyage de la toiture et des gouttières de la Collégiale, qui s'élève à la somme de 7.420,00 €.

Le Conseil Municipal demande un complément d'information concernant l'entreprise en question, et que soient établis d'autres devis avant de se positionner.

Monsieur le Maire prend acte, tout en indiquant que d'autres entreprises ont été sollicitées en vain.

3) Prévisions travaux 2018 :

- Étude sur la gestion des eaux pluviales sur les 30 % du réseau unitaire eaux usées et pluviales : Cette étude est obligatoire afin de conserver la conformité de notre système d'assainissement. Elle sera pilotée par l'AMEVA et aura un coût estimé à 60.000 €, probablement financé à hauteur de 50 %. Le coût restant à la charge de la Commune reste important et sera supporté par le budget assainissement. En outre les travaux consécutifs à cette étude seront très lourds et très coûteux et devront être réalisés en plusieurs tranches.

Monsieur le Maire propose donc de créer une taxe fixe d'assainissement de 10 € par an et par foyer (soit moins de 1 €/mois), ce qui amènerait une recette d'environ 6.500 €/an au budget assainissement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

- Voirie de la rue Romain, avec trottoirs, parkings, réseau d'eau pluviale, réseau d'assainissement compatible avec la construction des 20 logements (Obligatoire).
- Parking face au gymnase ainsi que sa voie d'accès à partir de la rue Romain avec éclairage public et aménagements à la jonction avec la voirie du gymnase.
- Installation des bornes de raccordement au gaz naturel sur les édifices publics (Nos chaudières sont obsolètes et fortes consommatrices d'énergie).

L'ensemble de ces travaux représentera un coût d'investissement important pour l'année 2018.

4) Tableau des effectifs du personnel communal :

Deux agents sont promouvables au 31/12/2017 par avancement de grade.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la création des postes correspondants, soit deux postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe.

5) Reversement du FPIC sous forme de fonds de concours voirie à la CABS :

Monsieur le Maire indique que le Conseil communautaire de la CABS a émis le souhait de demander un fonds de concours aux communes membres afin de financer la réalisation du programme d'investissement de voirie, dont le montant correspond au FPIC encaissé par les communes en 2017, soit pour Longpré Les-Corps-Saints la somme de 44.0666 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement du fonds de concours précité.

6) Etude acoustique de la salle des fêtes :

Pour donner suite à la décision du Conseil Municipal pour l'étude acoustique de la salle des fêtes, Monsieur le Maire a signé la convention de maîtrise d'œuvre avec un architecte pour un montant de 5.280 € et le devis d'un acousticien pour l'étude d'impact s'élevant à la somme de 2.100 €.

7) Appel à projets centre bourg :

L'appel à projet pour la revitalisation du centre-bourg ayant été retenu par les services de l'Etat, nous pourrions bénéficier d'une subvention de 25.000 € pour le financement d'une étude pré-opérationnelle. Cette étude se déroulera en deux phases :

- l'élaboration d'un diagnostic partagé et global visant à identifier et prioriser les enjeux en faveur de la revitalisation des centres-bourgs,
- l'élaboration d'une feuille de route, visant à faire émerger les stratégies de développement local pour redynamiser le bourg. Les ressorts et leviers à mobiliser seront identifiés ainsi que les opérations à programmer.

La Commune devra financer au moins 30 % du coût qui devrait avoisiner 40.000 €, la CABS versant le reliquat.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette étude et son financement.

8) Contrat de fourrière 2018 :

Le montant du service de la fourrière souscrit auprès du refuge SPA du Ponthieu-Marquenterre, s'élèvera en 2018 à 1.093,62 €.

9) Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2018 :

Préalablement au vote du budget primitif 2018, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2017.

Fait à Longpré Les-Corps-Saints, le 18 décembre 2017

LE MAIRE

René CAILLEUX



The seal is circular with the text 'MAIRIE DE LONGPRÉ-LES-CORPS-SAINTS' around the top and '80510' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a sun, a cross, and a figure.

La secrétaire

COLLIER-PORTIER C.